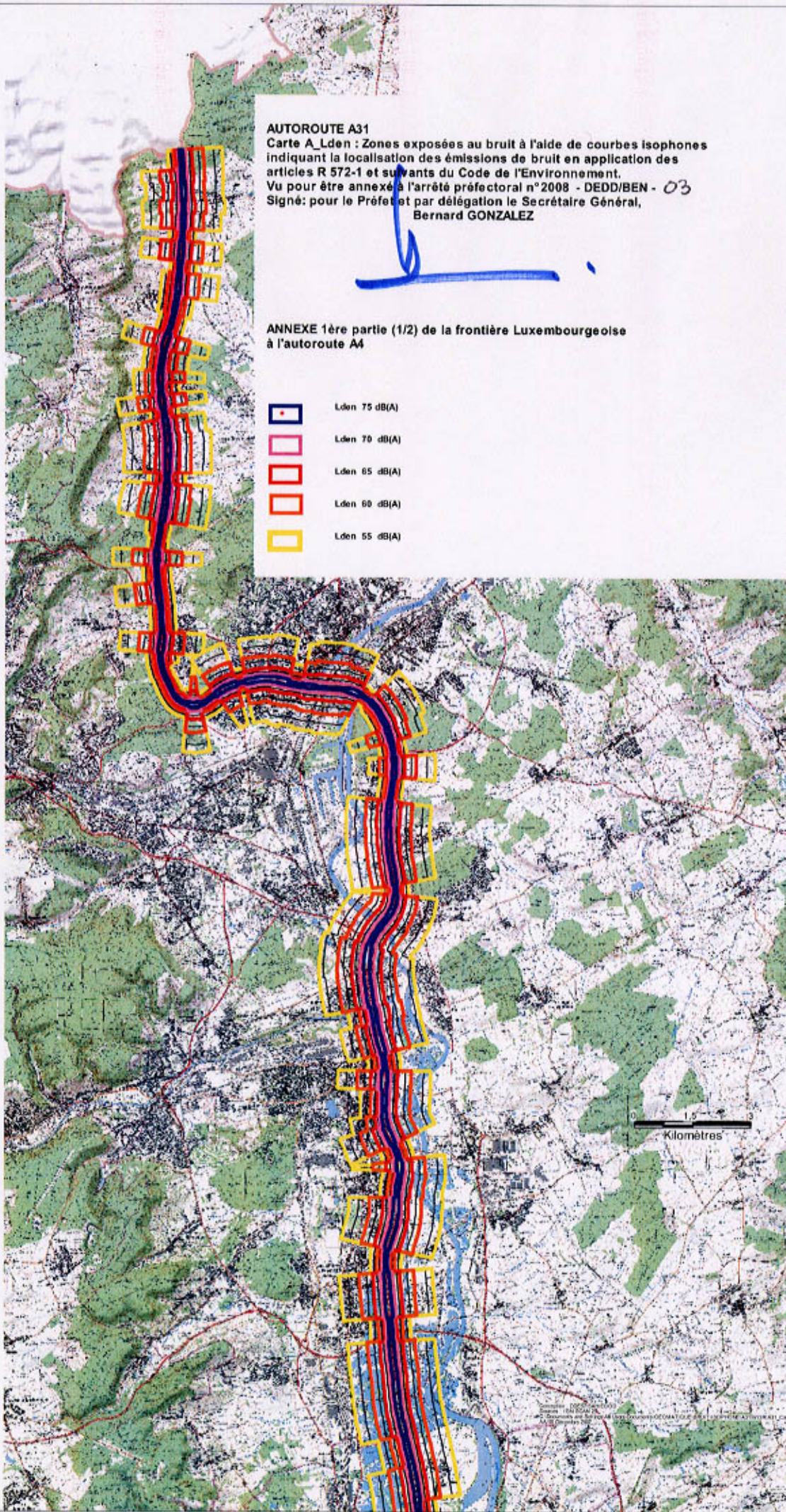


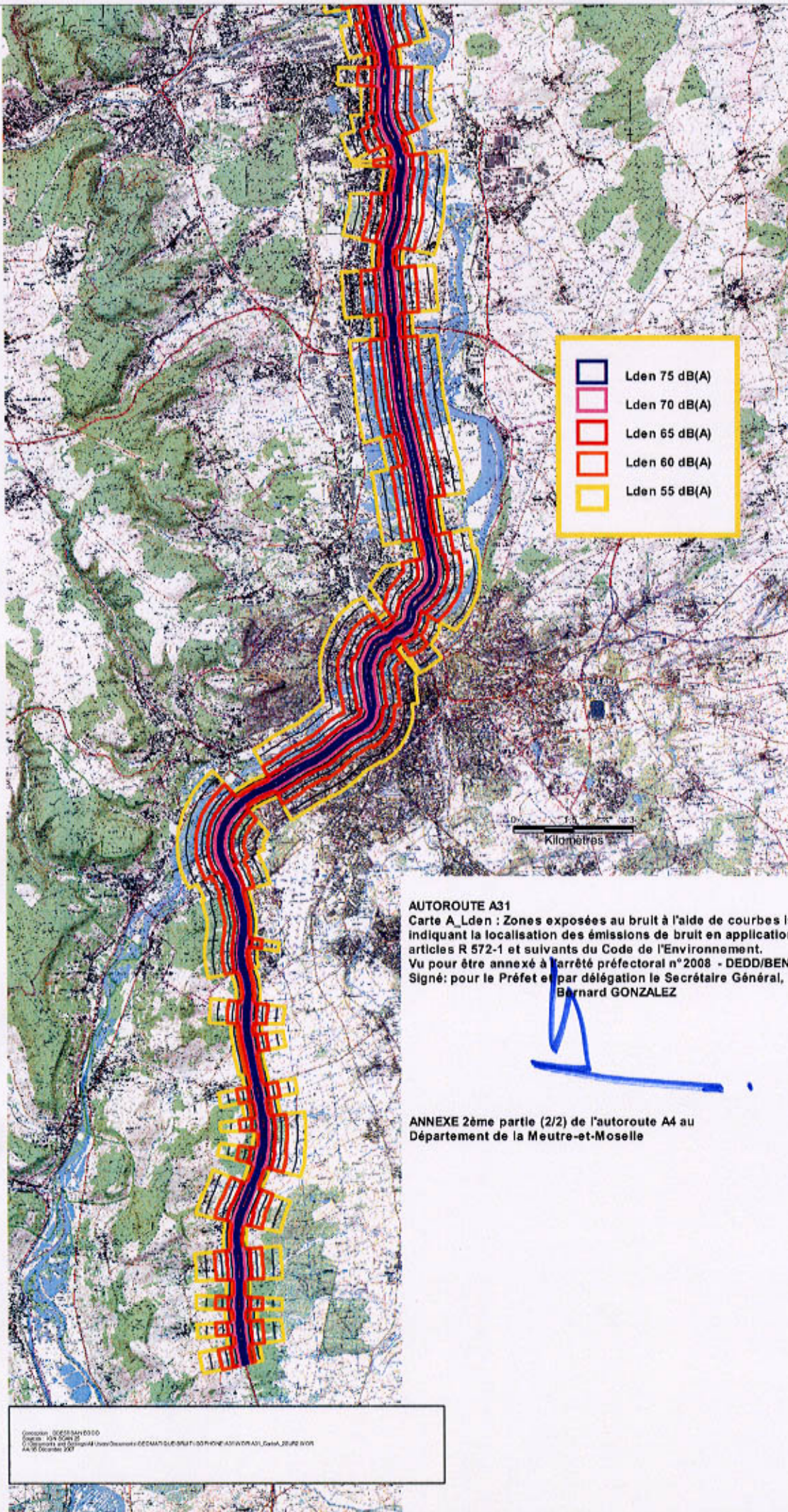
AUTOROUTE A31

Carte A_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2008 - DEDD/BEN - 03
Signé: pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général,
Bernard GONZALEZ

ANNEXE 1ère partie (1/2) de la frontière Luxembourgeoise à l'autoroute A4

-  Lden 75 dB(A)
-  Lden 70 dB(A)
-  Lden 65 dB(A)
-  Lden 60 dB(A)
-  Lden 55 dB(A)





AUTOROUTE A31

Carte A_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n°2008 - DEDD/BEN - 03

Signé: pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général,
 Bernard GONZALEZ

(Handwritten signature in blue ink)

ANNEXE 2ème partie (2/2) de l'autoroute A4 au Département de la Meurthe-et-Moselle